

**BULLETIN D'INSCRIPTION (un par participant)**

**Lieu : LYON**

**Les 19-20-21 Octobre et 14-15-16 Décembre 2019**

Référence formation : FO-19-98

Bulletin à retourner avant le 30 Août 2019

Photographie  
facultative

**NOM** ..... **Prénom** .....

Etes-vous ?

Parent     Professionnel libéral     Professionnel en institution     Autre (précisez) : .....

N° : ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Email : .....

| Vous êtes parent   | Vous êtes professionnel   |
|--|---|
| <u>Date de naissance de votre enfant :</u><br>.....  | <u>Profession :</u><br>.....  |
| Nature des troubles : .....<br>.....<br>.....  | Lieu d'exercice : (coordonnées)<br>.....<br>.....<br>.....  |
| Lieu d'accueil (établissement scolaire, médico-social, autre)<br>.....<br>.....<br>.....   | Tel : .....<br>.....  |
| Suivi orthophonique : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/><br>Si oui : nom et adresse de l'orthophoniste :<br>.....<br>.....<br>..... | Combien d'enfants ou d'adultes accompagnez-vous<br>susceptibles de bénéficier du Makaton :<br>.....<br>.....<br>..... |

**▼ Pour une inscription définitive ▼**

Merci de retourner ce bulletin d'inscription signé, **par courrier uniquement**, accompagné du formulaire d'adhésion, et de vos règlements en deux chèques séparés ou accord écrit de prise en charge.

**DATE :**

**SIGNATURE :**

(cachet de l'établissement pour les professionnels en institut)

Les informations recueillies lors des inscriptions, font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association : AAD MAKATON – 212 Rue Roger Salengro – CS 60221 – 85006 La Roche Sur Yon Cedex

## Public :

- Parents
- Professionnels\*

\*Peuvent accéder uniquement à cette formation : les orthophonistes, psychologues, éducateurs spécialisés, moniteur éducateurs, aides-soignants, ergothérapeutes, aide-médico-psychologiques, enseignants spécialisés, psychomotriciens

## Objectifs de la formation :

- Communiquer en utilisant la parole, des signes et des pictogrammes.
- Enseigner le programme Makaton à toute personne souffrant de troubles de la communication et des apprentissages.
- Utiliser le programme de langage pour toutes activités quotidiennes.
- Informer et sensibiliser les différents partenaires accompagnant une personne en situation de handicap.

## Programme :

- Comment communiquer-t-on avec autrui ?
- Quelles sont les aptitudes requises pour parvenir à bien communiquer ?
- Les troubles de communication spécifiques aux enfants et adultes atteints de troubles du développement et des apprentissages
- Le vocabulaire Makaton
- Les signes utilisés avec le vocabulaire Makaton
- Les pictogrammes utilisés avec le vocabulaire Makaton
- Principes et méthodes d'enseignement du Makaton
- Sessions pratiques d'apprentissage des signes (450 mots de base)
- Sessions pratiques d'apprentissage des pictogrammes
  - Étude de la logique interne des pictogrammes
  - Utilisation des pictogrammes

**Durée et format :** 6 jours soit 2 fois 3 jours. Total 36 heures

## Budget :

- 410 € TTC pour le premier parent
- 200 € TTC pour le conjoint
- 740 € TTC pour un professionnel libéral.
- 850 € TTC pour un professionnel dont la formation est financée par un établissement (fournir un accord de prise en charge de l'établissement)
- 23 € TTC d'adhésion à l'association (individuelle et obligatoire)

## Conditions générales de vente :

1. L'inscription sera prise en compte définitivement à réception de l'intégralité du paiement et ce, avant le début de la formation. Dans le cas d'un paiement par l'intermédiaire d'un organisme de formation continue, ou d'un organisme public, une convention devra être signée avant le début de la formation.
2. AAD Makaton se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant, et de refuser une inscription si le nombre maximum de participants est atteint ou que l'inscription est incomplète.
3. Un report de session à l'initiative d'un participant ne sera accepté qu'en cas de force majeure et dans la limite des places disponibles.
4. Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge du stagiaire.
5. Annulation d'une inscription avant le début de la formation :
  - Annulation plus de 2 mois avant le début de la formation : le remboursement de l'inscription sera effectué moyennant une retenue de 23 € (participation aux frais administratifs).
  - Délai compris entre quinze jours et 2 mois avant le début de la formation : les frais d'annulation s'élèveront à 80 €.
  - Délai inférieur à quinze jours avant le début de la formation : aucun remboursement.  
Pour des cas de force majeure (décès d'un proche, maladie...), sur justificatif, le remboursement sera possible avec une retenue de 23 € pour les frais administratifs. Le report à la session de formation suivante, en fonction des places disponibles, sera proposé.
  - Toute modification de dossier entraîne une retenue de 23€